



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue en présentiel, dans le respect des règles sanitaires mises en place par le gouvernement concernant la COVID-19, à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, le 19 août 2021 à 16 h 30.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Marie Gratton, maire**
Richard Émond, conseiller au siège no. 4
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5
Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no. 6

ÉTAIENT ABSENTS : Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no. 1
Renald Roy, conseiller au siège no. 2
Simon Landry, conseiller au siège no. 3

ÉTAIT AUSSI PRÉSENT : Yves Roy, directeur général et greffier

Tous formant quorum sous la présidence de madame Marie Gratton, maire, la séance est ouverte à 16 h 30.

RÉS.10.08.21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉS.11.08.21

CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET ACCÉLÉRATION DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QUE par résolution adoptée en séance extraordinaire du 26 avril 2021, le Conseil autorisait la présentation au ministère des Transports du Québec, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Accélération, d'une demande d'aide financière ;

ATTENDU QUE le projet présenté par la Ville de Cap-Chat a été retenu ;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une convention d'aide financière afin d'obtenir le versement de l'aide octroyée pour la réalisation du projet ;

ATTENDU QUE le Ministre des Transports du Québec a fait parvenir à la Ville, un projet de « Convention d'aide financière » ayant pour objet l'octroi et le versement de l'aide financière et déterminant les obligations des parties ;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance du contenu de la « Convention d'aide financière » et s'en déclare satisfait ;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat :

- **ACCEPTÉ** les termes de la « Convention d'aide financière » ;
- **AUTORISE** madame Marie Gratton et monsieur Yves Roy, respectivement maire et directeur général – greffier, à signer pour et au nom de la Ville de Cap-Chat la Convention d'aide financière proposée par le Ministre des Transports du Québec, en vue de l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Accélération.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen assiste à la présente séance.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est 16 h 35 et il est proposé par **RICHARD ÉMOND** que l'assemblée soit et est levée.

MARIE GRATTON
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER